

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Boni Eco WC Gel 750mL (LHW0PMAJ12477CBB\_02)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

##### Marque commerciale

Boni Eco WC Gel 750mL (LHW0PMAJ12477CBB\_02)

##### N° de produit

LHW0PMAJ12477CBB\_02

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Aucunene particulier

##### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange (REACH)

Aucunene particulier

##### Utilisations déconseillées

Aucunene particulier

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Nom et adresse de l'entreprise

Etn/Ets Fr. Colruyt N.V/ S.A  
Edingensesteenweg 196 - 1500 Halle - Belgium

Tel: +32 (0)2 363 55 45

E-mail: help@colruytgroup.com

Website: www.colruytgroup.be

##### Fiche de données de sécurité

rédigée le

2020-09-28

##### Version de la fiche de données de sécurité

1.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme(s) de danger

Sans objet

##### Mention d'avertissement

Sans objet

##### Mention(s) de danger

Sans objet

##### Conseil(s) de prudence

Générales

-

##### Précautions

-

##### Intervention

-  
Stockage

-  
Élimination

-  
Contient

Aucunene particulier

### 2.3. Autres dangers

Autre étiquetage

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Autre

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
citronsyre	CAS No.: 77-92-9 EC No.: 201-069-1 REACH No.: Index No.:	5-10%	Eye Irrit. 2, H319	

-----

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

Aucunene particulier

Étiquetage du contenu conformément au règlement sur les détergents 648/2004

< 5%

- Agents de surface non ioniques
- Parfums

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : consultez un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement

un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunene particulier

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunene particulier

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets.

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

#### Température de stockage

Pas d'exigences particulières.

#### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste de la Belgique des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### DNEL

Aucune information disponible

#### PNEC

Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

#### Précautions générales

Fumer, consommer de la nourriture et des boissons ainsi que le stockage de tabac, de nourriture et de boissons est interdit dans le local de travail.

#### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

#### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

#### Mesures techniques

Appliquez les précautions standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains après utilisation.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

##### Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

##### Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

##### Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

##### Protection des mains

Pas d'exigences particulières.

##### Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Liquide

#### Couleur

Vert

#### Odeur

Agréable

#### Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### pH

2,3

#### Densité (g/cm<sup>3</sup>)

1.034

#### Viscosité

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Changement d'état

##### Point de fusion (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Point d'ébullition (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Pression de vapeur**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Densité de vapeur**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Température de décomposition (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**

**Point d'éclair (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Inflammabilité (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Inflammation spontanée (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Limite d'explosivité (% v/v)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Propriétés explosives**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Capacités oxydantes**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Solubilité**

**Solubilité dans l'eau**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**n-octanol/coefficient d'eau**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**Solubilité dans la graisse (g/L)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

**9.2. Autres informations**

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunene particulier

**10.4. Conditions à éviter**

Aucunene particulier

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
--------------------------	--------	------	-------------------	--------

citronsyre	-	LD50	Oral	5400 mg/kg ·
citronsyre	-	LD50	Dermique	>2000 mg/kg ·

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sur le long terme

Aucunene particulier

#### Autres informations

Aucunene particulier

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Nom du produit/composant	Espèce	Test	Durée	Valeur
citronsyre	Poisson	LC50	48 heures	440 mg/l ·
citronsyre	Daphnie	LC50	24 heures	1535 mg/l ·
citronsyre	Algues	NOEC	8 d.	425 mg/l ·
Alkylpolyglycoside C8-10	Poisson	LC50	Aucune information disponible	>100 mg/l ·

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
citronsyre	Oui		
Alkylpolyglycoside C8-10	Oui		

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
citronsyre	No	-1,7200	Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

#### Catalogue Européen de Déchets (CED)

Sans objet

#### Étiquetage spécifique

Sans objet

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 - 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

#### ADR/RID

Sans objet

#### IMDG

Sans objet

#### IATA

Sans objet

"MARINE POLLUTANT"

Non

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Limites d'utilisation

Aucune particulière

##### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

##### SEVESO - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet

##### Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

##### Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accelérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVCB = Substances hydrocarbures complexes

#### Autre

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de



données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 32 de REACH.

**Homologué par**

cms

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.